



Extrait du registre des délibérations 2026

DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 03/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 11
Nombre de suffrages : 15

Date de la convocation 26/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Pascale VERHNES, Daniel LECUYER, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Brigitte NEF, Lydia ZIADE, Annie GAT

Procuration(s) :

Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Jean Marie POUWELS donne pouvoir à Yves CAIRON, Marie VITALI donne pouvoir à Gilbert CHAZAL

Délibération 02-2026

Objet Présentation état annuel des indemnités des élus

Etai(ent) absent(s) :

Lydie AMEVET, Sandrine GAS, Natacha BENALI Valérie RUBEAUX (Magdeleine)

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

- en tant qu'élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

Cette obligation a été introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2020-1461 du 27 décembre 2020).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT)

Cet état n'est pas soumis au vote.

Les montants indiqués sont des montants bruts.

	Commune	Grand Avignon	SIDOMRA	CDG84
D. Bellegarde	1 633.52	2 170.36	/	
M. D. Ancey	813.88	/	768.67	427
M. Chazal	678.65	/	/	
Mme Verhnes	678.65	/	/	
M. Cairon	678.65	/	/	
Mme Amevet	678.65	/	/	
M. Muscat	205.53	/	/	

03/03/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 02-2026

Extrait du registre des délibérations 2026

Mme Gat	205.53	/	/	
M. Lecuyer	205.53	/	/	
M. Maire	205.53	/	/	
M. Pouwels	205.53	/	/	

Le Conseil municipal prend acte de l'état annuel des indemnités versées aux élus ainsi présenté

Le Secrétaire de séance,
Pascale VERHNES



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE



Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

03/03/2026

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte : 02-2026